



### III- 14H00 Ouverture de l'Assemblée Générale par le président Bernard LABBE

Remerciement à M. Jean-Louis DINDINNAUD, Trésorier général de la FFESSM, d'être présent et de représenter le président de la FFESSM Jean-Louis Blanchard.

Le président donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

#### Ordre du jour :

- Approbation du PV de l'Assemblée générale du 03 février 2013
  - **1<sup>ère</sup> Résolution**
- Rapport du Président.
- Rapport de la Secrétaire Générale.
- Intervention et analyse de Mr GOGUET Expert-comptable Cabinet EXCO-ECAF.
- Rapport du Trésorier Général
- Approbation des comptes de l'exercice 2012.2013
  - **2<sup>ème</sup> Résolution**
- Approbation Budget prévisionnel 2013.2014
  - **3<sup>ème</sup> Résolution**
- Approbation durée du bail de la nouvelle base fédérale d'Hendaye et conditions particulières
  - **4<sup>ème</sup> Résolution**
- Rapport du Directeur de la base Fédérale Hendaye
- Présentation de la nouvelle identité visuelle.
- Rapport Conseiller Technique Sportif
- Point sur la question environnementale
- Approbation des candidatures pour le Conseil des sages.
  - **5<sup>ème</sup> Résolution**
- Remises des médailles fédérales
- Rapport sur la commission Sub'Avenir
- Rapport des commissions
- Clôture de L'AG

## **Approbation du PV de l'année 2011 / 2012**

### **➤ 1<sup>ère</sup> Résolution : Adoptée à l'unanimité**

A noter, l'ensemble des votes se fera à main levée avec l'accord de l'assemblée.

#### **A-Rapport du Président : M. Bernard LABBE (voir en annexe)**

Il aborde le travail accompli pendant cette année, remercie l'ensemble des institutionnels, des bénévoles, et des salariés ayant œuvré pour le CIALPC.

Il n'est fait part d'aucune question dans l'assemblée.

#### **B-Rapport de la Secrétaire Générale : Mme Patricia DURIN**

Elle fait un bilan sur l'emploi (type d'emploi : CUI-CAE/emploi d'avenir), nous fait part de sa stratégie de négociation des contrats et souligne sa politique de recherche d'économie, confirmation d'accord d'adhésion pour une mutuelle d'entreprise avec le groupe Chorum pour les salariés avec participation du CIALPC.

Point sur le montant des subventions obtenues 2012-2013 (CNDS et Conseil Régional).

Rappel sur les justificatifs à fournir lors des remboursements. Voir en annexe.

Il n'est fait part d'aucune question dans l'assemblée.

#### **C-Analyse des comptes 2012/2013 par M. GOGUET, Expert-comptable, représentant le cabinet EXCO-ECAF:**

M. GOGUET annonce que le bilan comptable de cette année est satisfaisant.

Pour les produits, il note une diminution des produits par rapport à l'an dernier dû à l'absence de subvention pour le passage des examens MF2, sinon il y a une bonne symétrie.

La valeur ajoutée est sensiblement la même que l'année précédente, ce qui montre une vraie stabilité.

Il y a une très bonne gestion des finances.

Pour le bilan, les résultats montrent une très grande solidité financière, avec beaucoup de disponibilité. Ceci grâce, entre autre, à la mise en trésorerie de la totalité des amortissements accumulés. La trésorerie semble importante mais nécessaire pour pérenniser et faire face aux aléas.

La gestion des comptes est de qualité au vu des pièces présentées.

Le résultat d'exploitation affiche un excédent pour la troisième année consécutive de 41 000€.

Pas de question.

## **Approbation des comptes de l'exercice 2012 / 2013**

### **➤ 2<sup>ème</sup> Résolution : Adopté à l'unanimité**

## D-Rapport du Trésorier général : M. Michel CRABE

M. Crabé présente le prévisionnel pour la saison 2013-2014.

Il annonce que la nouvelle base d'Hendaye va générer de nouvelles charges et qu'il va falloir envisager le changement du Jean Bellan dans les prochaines années.

Il prévoit une augmentation :

- de la charge salariale passant de 191 000€ à 207 000€.

- du loyer de la base de 87600€/an à 20 000€/an qui sera revalorisée d'ici 2 ans.

Il annonce des coûts stables pour les déplacements et pour les commissions.

Question : Qui vote les augmentations de salaires ?

Réponse : La décision en revient au CODIR.

## Approbation Budget prévisionnel 2013-2014

➤ **3<sup>ème</sup> Résolution : Adoptée à l'unanimité**

## E-Intervention de M. Jean-Louis DINDINNAUD

Il présente les principaux axes que développe la FFESSM qui sont la féminisation et la politique de développement en milieu défavorisé, et réaffirme le soutien de la FFESSM au développement associatif et à son soutien.

Il évoque le différend avec la CMAS, concernant la politique des cartes obligatoires. Il annonce un consensus entre les deux partis permettant à chacun de protéger leurs intérêts.

Il cite les très bons résultats obtenus par l'équipe de France de hockey subaquatique.

Il résume l'année écoulée en quelques chiffres :

- Pertes de 2086 licences sur 147 000 ce qui reste une perte raisonnable en regard de la situation économique du pays.

- ✓ Diminution des certifications qui touchent principalement les N1 (-2000 à -2500) ceux-ci constituant la porte d'entrée de la plongée scaphandre. Toutefois cette diminution est un peu contrebalancée par l'attrait des autres activités telles que l'apnée ou la biologie.

Au vu des informations données, le CIALPC reste une région dynamique stable et satisfaisante par rapport aux résultats nationaux.

## F-Intervention de M. Antoine Merle

Quelques données historiques :

A l'origine des temps, l'emplacement portuaire était la propriété de l'Etat.

A compter du 7 Janvier 1979, l'Etat a concédé pour une durée de cinquante ans à la ville d'HENDAYE l'exploitation de cet ensemble portuaire. La concession venant à son terme le 7 Janvier 2029.

Aux termes d'un acte administratif en date du 9 Juillet 2008 l'Etat a transféré la propriété du port maritime non autonome au Département des Pyrénées Atlantiques

La situation actuelle est donc la suivante :

- propriétaire de l'emplacement portuaire : Département des Pyrénées Atlantiques

- concessionnaire de l'emplacement jusqu'en 2029 : commune d'HENDAYE

Dans la mesure où on ne peut contracter un bail avec la mairie pour une durée supérieure à la date limite de la concession, soit 2029, il est proposé d'opter pour un bail de douze (12 ans) qui ne rentre pas dans le cadre des baux à long terme ni emphytéotique, qui auraient entraîné une taxation lourde en matière de publicité foncière, avec la précision toutefois que sera prévu audit contrat, la tacite

reconduction, permettant de renouveler le bail pour une durée équivalente à la condition toutefois que le Département renouvelle de son côté la concession à la commune d'Hendaye.

Les locaux se répartissent en :

- un rez-de chaussée et un étage de 520m<sup>2</sup>
- un local pour le compresseur de 50m<sup>2</sup>
- une servitude de passage des canalisations, d'accès au bateau et du réseau publique au privé.

Des négociations ont été engagées avec la mairie pour régler les conditions d'usage du bâtiment, il en résulte les propositions suivantes littéralement rapportées dans le projet présenté à la Mairie d'HENDAYE :

**« Dans le cadre de ses prérogatives elle peut également contribuer à la formation de tous niveaux et cadres pour des institutions d'état ou privées et également d'entités diverses locales sans pouvoir toutefois exiger de qui que ce soit une mise à dispositions des locaux moyennant un loyer ou une sous location, à l'exception toutefois d'une participation aux défraiements résultant de l'occupation temporaire des locaux. »**

« Acquitter toutes contributions et taxes lui incombant. En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, du fait que les locaux loués ne peuvent pas être prévus pour une restauration quelconque, cette taxe ne sera pas due. Dans le cas contraire, le preneur sera dans l'obligation de l'acquitter. »

« Le présent contrat est consenti et accepté moyennant un loyer fixé de la manière suivante :

- Pendant une durée de deux ans à compter de ce jour le loyer semestriel sera d'un montant de DIX MILLE DEUX CENTS EUROS (10 200,00 €) qui sera payable à terme échu (loyer fixé sur une base de Mille Sept Cents Euros (1 700,00 €) par mois.
- Au-delà du délai de deux ans le loyer semestriel sera de DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €) qui sera également payable à terme échu. »

Comme le prévoit les statuts du CIALPC

**« Article 4.2.4°: Les prérogatives de l'AG sont :**

L'assemblée générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans. Elle décide seule des emprunts excédant la gestion courante. »

Il est donc demandé à l'assemblée de se prononcer sur la durée du bail de la nouvelle base fédérale, (située zone technique du port de pêche boulevard de la baie de Txingudi à Hendaye), sur la proposition du montant du loyer et donner son plein accord pour les diverses autres propositions incluses dans ledit contrat.

**Approbation de la durée de 12 ans du bail de la nouvelle base fédérale d'Hendaye et des conditions particulières.**

➤ **4<sup>ème</sup> Résolution : Adoptée à l'unanimité**

**G-Rapport du directeur de la Base Fédérale Hendaye Philippe CONSTANTIN :**

Bilan :

Il présente l'équipe qui s'est agrandie, recrutement de David Célabé et de Marie-Laure Garrier et les remercie pour leur travail.

Il présente les travaux de la nouvelle base.

Il annonce :

- le bilan des formations, plus de 400 élèves
- la fin de certains diplômes comme les passerelles réalisées en mai et juillet dernier
- la mise en place d'un nouveau diplôme d'état, le DEJEPS.
- bilan des stages dans les autres activités subaquatiques comme l'apnée, la biologie ou la pêche sous-marine. On observe une bonne fréquentation et de bons retours.

Prévisionnel :

- remise des clés du chantier, ouverture publique prévue pour la mi-avril.
- Le gonflage aura lieu dès mi-mars dans les meilleures prévisions
- La mise en place de cette nouvelle base apportera la possibilité d'avoir une plus grande gamme d'hébergements, parallèlement il y a la mise en place d'un partenariat avec, un restaurant à proximité pour le repas du midi.
- Mise en place d'une offre promotionnel spécial CIALPC : 18€/pers+9€/encadrant valable uniquement en semaine. Ça a pour but d'augmenter la fréquentation du Centre en semaine.
- Pérennisation des formations secourismes qui sont soumis à un recyclage annuel, diplôme obligatoire dans les formations d'état.
- la pérennisation des stages dans les autres activités subaquatiques comme l'apnée, la biologie ou la pêche sous-marine.
- la pérennisation de stages Handi : EH1-MFEH1 et EH2

### **H-Intervention Claude Chamoux : Identité visuelle**

Le but a été d'acquérir une identité visuelle lisible et personnalisée à travers l'harmonisation des supports de communication utilisés sur le territoire du CIALPC.

Après la réalisation du logo, un cahier des charges est mis en place pour traiter les demandes, parallèlement il a été développé une étude des besoins et de la gamme des produits à décliner. Un suivi des produits est assuré.

Il a été développé les supports papiers, numériques, accessoires, événements (type stand...), vestimentaires (T-shirt, chemises...).

Une refonte du site a été réalisée, visiblement appréciée puisque plus visité qu'auparavant...On note une plus grande réactivité de la part des commissions, une facilité dans les échanges avec les licenciés (exemple : inscription en ligne pour le salon des sports bordelais.) A noter, un forum de covoiturage/échanges d'informations a été mis en place sur le site de la base.

#### Projets 2014:

- Mise en place d'une newsletter pour limiter le mailing
- Création d'une rubrique pour le CTS
- Refonte du site de la base
- Préparation inauguration de la base
- Achat d'un Kit'com CIALPC pour chaque région

#### A terme :

- Mise en place d'une gestion en ligne complète en ce qui concerne les formations sur la base. (de l'inscription à la facturation)

### **I-Rapport Conseiller Technique Sportif : M. David BONNET**

David BONNET informe sur les évolutions administratives au niveau des formations, de la campagne de subvention du CNDS, de la réglementation de la DRJSCS.

#### Les formations :

-ENF1 : au moins une formation par an.

-Diplômes d'Etat : BPJEPS/ DEJEPS/DESJEPS permettent d'enseigner, d'animer, d'encadrer, d'entraîner contre rémunération en France

- DEJEPS : Formation complète sur un an (7 à 8 mois pour les MF1) accessible à partir du PA40 ((+ expérience de plongée, 100 plongées,...), nouvelle session en septembre/octobre 2014 (sous réserve d'habilitation par la DRJSCS)
- BEJEPS : Formation accessible à partir du PA40 (+ expérience de plongée, 50 plongées) permet d'organiser en autonomie la randonnée palmée, d'encadrer en scaphandre jusqu'à 20m et enseigner en scaphandre jusqu'à 6m sous responsabilité d'un BEES ou d'un DEJEPS. Mise en place en 2015 d'un BP spécifique MF1 seulement 3 unités à passer (UC1-UC7-UC10) sur 4 semaines en OF + environ 3 semaines en alternance (sous réserve d'habilitation par la DRJSCS). A noter le contenu de l'UC10 est déterminé par le centre de formation, à Hendaye c'est l'activité handi.

#### Campagne CNDS 2014 :

-Début officiel de la campagne le 5 février 2014

-Baisse générale de l'enveloppe (ex: -1,34% soit 86 000 € pour les ligues en Aquitaine)

-Orientations:

- Fin des aides pour l'accompagnement éducatif
- Priorité à l'emploi
- Priorité aux territoires carencés (vérifier la situation géographiques des actions, ZRR, ZUS et territoires éloignés des installations sportives)

#### Règlementation :

-Le pavillon Alpha:

- disparition (au niveau national) de la dérogation de taille pour les navires de moins de 7 mètres
- navigation interdite dans un rayon de 100m (arrêté préfectoral Atlantique)

-La stratégie de contrôle:

- - il est envisagé d'intensifier les contrôles en mer et sous l'eau (conjointement avec la gendarmerie)
- respect des normes d'encadrement et des renseignements portés sur la fiche de sécurité (nom, prénom, fonction, aptitudes, paramètres prévus et réalisés)

-Les stagiaires pédagogiques et encadrants fédéraux:

- Renforcement des contrôles portant sur le travail dissimulé
- Le stagiaire pédagogique fédéral, ainsi que les encadrants fédéraux ne peuvent pas œuvrer contre rémunération, au profit d'une structure professionnelle (art L.212-1 du code du sport)
- Seuls les diplômes d'Etat (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) permettent d'enseigner, d'animer, d'encadrer, d'entraîner contre rémunération en France

Question :

1/Quelle est la position de la FFESSM vis-à-vis du stagiaire pédagogique en SCA ?

Réponse : Le CDN a suspendu la charte du stagiaire pédagogique en SCA. La fédération attend la position du ministère avant de se prononcer. Sur cette question, David Bonnet considère que le stagiaire pédagogique est un client de la SCA, il ne peut être assimilé à un salarié de celle-ci.

2/Quelle est la réglementation dans le domaine fluvial en ce qui concerne le pavillon alpha ?

Réponse : Pas de changement de réglementation.

A noter : La commission technique (Éric Hebert) refusera tout livret pédagogique non-conforme en respect de la réglementation en vigueur (exemple : signature des séances par un deuxième degré non licencié,...)

### **J-Rapport du Conseil des Sages**

Le président Michel Rumberger propose à l'AG deux nouvelles candidatures, après accord du CODIR :

- Michel CRABE
- Raymond TORILLON

Michel Rumberger rappelle à l'assemblée de penser à proposer des candidates et des candidats qui auraient longuement œuvré pour le CIALPC.

### **Approbation des candidatures au Conseil des sages**

➤ **5<sup>ème</sup> Résolution : Adoptée à l'unanimité**

### **K-Remise des Médailles Fédérales :**

En présence du Jean-Louis Dindinnaud, représentant le président de la FFESSM Jean-Louis Blanchard, il a été mis à l'honneur les récipiendaires des médailles fédérales et interrégionales suivant :

#### Fédérales :

- les médailles de bronze à :

- Mme GAUDY, présidente commission interrégionale nage en eau vive,
- Mme BAUSSAVY, membre du CODIR CIALPC,
- M. BONNET, CTS,
- M. BOUVIER, membre du CODIR CIALPC,
- M. CONSTANTIN, Directeur de la base d'Hendaye,
- M. PARACHE, président de la commission biologie.

- les médailles d'argent à :

- M. CHAMOUX, webmaster
- M. DEBRAY, responsable TIV commission technique interrégionale en présence du président de la commission technique interrégionale, Éric HEBERT.

- les médailles d'or :

- M. BARRABES

#### Interrégionales :

-les médailles d'or :

- Mme FERRO,
- M. LACHAUMETTE

En présence de la présidente du CODEP 17, Laurence GURRUCHATEGUI.

### **L-Rapport Sub'Avenir :**



Le président Labbé retrace les diverses actions mise en place par Dominique Bouvier et note la participation de l'école EMMSSM aux RIPE à NIOLON.

Il rappelle que Dominique Bouvier en est le Directeur.

Il salue la nouvelle venue de Damier Braconnier, moniteur salarié du CIALPC, en lui souhaitant le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

### **M-Rapport des commissions :**

Chaque commission a procédé à la bonne tenue de leurs AG respectives. Les rapports de ces assemblées seront tenus à disposition des membres du CIALPC.

#### **Apnée :**

Un fort attrait se développe pour cette discipline : beaucoup de manifestations, de formations. Les Des performances nationales et internationales sont enregistrées avec notamment une championne du monde en 60X50 et des performances en statiques à plus de 6'40.

Discipline toujours plébiscité lors des démonstrations notamment à 100% sport à Bordeaux.

#### **Audiovisuelle :**

C'est l'outil de communication par excellence pour faire partager la beauté du monde sous-marin.

Des photographes et vidéastes de notre région se sont fait remarquer lors des diverses compétitions et manifestations par la qualité de leur travail.

Cette année, une réalisation d'un film promotionnel du CIALPC a été faite.

#### **Environnement et biologie subaquatique :**

Comme à son habitude, cette commission reste très active et attractive.

Beaucoup de formation mises en place ainsi que des manifestations notamment pour faire connaître les espèces subaquatiques. On notera l'engouement qui ne se dément pas d'années en années de cette discipline.

#### **Hockey :**

C'est une activité physique et sportive qui attire beaucoup de jeunes (la noter : l'équipe de France est Championne du Monde).

Excellents résultats de nos clubs notamment au travers de ceux de Pessac et de Saintes

Discipline qui donne beaucoup d'espoir de développement mais qui malheureusement souffre d'un manque de lieu de pratique (Piscines).

#### **Juridique :**

Maintien de ses missions

- Soutien juridique aux dirigeants des clubs lors de litiges éventuels.
- Soutien pour la révision des statuts des clubs et autres

#### **Médicale :**

- Continue à délivrer des formations de très haut niveau ayant un attrait national

#### **Nage avec palmes :**

- Changement du président de la commission, le nouveau président est Bruno Rivière, ex-vice-président.
- Pérennisation des formations encadrants pour maintenir l'activité, notamment pour les entraîneurs EF1
- Développer la pratique sur l'ensemble du territoire du CIALPC.

